

INVESTISSEMENTS

Le Burundi dispose déjà d'un arsenal juridique visant la facilitation et la promotion des investissements. Ce qui fait que le pays soit un véritable lieu sûr et attractif pour les investisseurs.

- Le nouveau code burundais d'investissements promulgué le 10 septembre 2008 (Loi n° 1/24 du 10 septembre 2008 portant code des investissements du Burundi), outre les avantages classique dans le domaine fiscal et de change, garantit les libertés essentielles comme :

- Liberté de la libre entreprise et d'établissement ;

- Liberté de résidence et droit de propriété;

- Libre transfert des capitaux, revenus et profits;

- Egalité entre nationaux et étrangers en matière d'acquisition immobilière ;

- La garantie contre des expropriations et nationalisations illégales et arbitraires ; et

- Reconnaissance de la compétence du Centre International pour le Règlement des Différends.

Par le décret présidentiel n° 100 / 177 du 19 Octobre 2009 le Burundi s'est aussi doté d'un organe national chargé du développement et de la promotion des investissements au Burundi dénommé « Agence de Promotion des Investissements du Burundi (API) » ayant les missions

suivantes:

- Informer les investisseurs sur tout ce qui touche à la promotion de l'investissement et de l'exportation ;

- Assister et appuyer les investisseurs en général et les exportateurs en particulier notamment dans l'obtention des documents et/ou l'accomplissement des formalités exigées par la loi ;

- Concevoir les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires ;

- Interpeller les administrations sur les cas de non application ou de mauvaise application de toute loi ou réglementation en rapport avec la promotion des investissements et des exportations ; et

- Exploiter le fort potentiel de développement de secteurs tels que celui des services, du tourisme, des mines et de l'agriculture.

OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT

Le Burundi a un immense potentiel pour l'investissement dans divers secteurs.

- Possibilités de développer une industrie agro alimentaire rentable suite aux raisons suivantes :

 - Bonne pluviométrie ;
 - Population laborieuse ; et
 - Un sol suffisamment fertile.

Investissement, opportunités d'investissement

Écrit par Oscar Bahizi

Mercredi, 06 Avril 2011 14:07 -

- Opportunités de transformation sur place des produits agricoles exportés à l'état primaire ;

- Possibilités de transformer l'élevage traditionnel en un élevage intensif par la promotion de la stabulation semi-permanente ou permanente ;

- Le Burundi regorge d'innombrables gisements de minerais et de métaux précieux ;

- Les gisements de nickel déjà recensés figurent parmi les plus importantes réserves du monde. Ces gisements de nickel sont associés à des dépôts substantiels de cuivre, de cobalt et de platine ;

- Le Burundi possède aussi d'importants gisements d'uranium, d'or, de pétrole, de vanadium, de la tourbe, de plomb, de phosphates, etc ;

- Le vide entre le potentiel et l'exploitation est encore trop grand ;

- Le Burundi est situé au centre des grands marchés régionaux, à savoir le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté Est Africaine (EAC) et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEAC). Ce positionnement peut faire de ce pays un grand centre de production et d'exportation vers ces marchés déjà libéralisés ;

- Grâce au territoire douanier et au Marché Commun, extension du marché d'importation et d'exportation dans la Communauté Est Africaine.